

RAPPORT ANNUEL 2009

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale, respectivement RKZ) est l'organisme faitier des organisations ecclésiastiques cantonales de Suisse. Son organe suprême est l'assemblée plénière, laquelle s'est réunie à trois reprises en 2009, soit à Genève (20 et 21 mars), à Schaffhouse (19 et 20 juin) et à Zurich (27 et 28 novembre).

1 Intensification des activités dans le domaine de la communication et des relations publiques

La communication, les relations publiques et la présence dans les médias ont constitué à maints égards, pour la Conférence centrale et l'Eglise catholique en Suisse, un sujet de prime importance en 2009.

Les problèmes et les conflits focalisent l'attention des médias

Une fois de plus, des événements touchant l'Eglise universelle ainsi que certains développements qui se sont produits en Suisse ont déchaîné la polémique, conduisant la presse à se focaliser avant tout sur les conflits et les problèmes au sein de l'Eglise. Dans le contexte de la levée de l'excommunication des évêques traditionalistes, le président de la Conférence des évêques suisses (CES), Mgr Kurt Koch, est allé jusqu'à parler d'un «cataclysme médiatique». Une telle évolution ne pouvait qu'inciter à apporter des améliorations dans le domaine de la communication. Celle-ci n'auront toutefois le succès escompté que si la crédibilité, la transparence et la volonté de dialogue sont considérés comme la priorité numéro un dans les informations diffusées par l'Eglise tant en son sein qu'à l'extérieur.

Mesures importantes visant le renforcement de l'activité médiatique de l'Eglise

Des décisions importantes ont en effet été arrêtées dans le but d'intensifier l'activité médiatique de l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques, cela sur la base des analyses, débats et mesures de planification entrepris au cours des années précédentes. Au nombre de ces choix décisifs figurent la réorganisation et la nouvelle composition de la Commission des médias de la CES ainsi que le renforcement du personnel chargé de la communication et des relations publiques au sein du secrétariat de la CES. De même, des changements sont intervenus au niveau des institutions actives dans le monde des médias à l'échelon des trois régions linguistiques.

La part prise par la Conférence centrale dans cet effort a porté sur deux aspects. Premièrement, elle a décidé d'allouer des fonds plus importants pour l'activité médiatique au travers d'un relèvement ciblé annuel de 1,5% des contributions des membres, cela pendant trois ans. Secondement, l'Administration des projets AdC/RKZ a accompagné étroitement le travail de réflexion, faisant valoir dans ce cadre les exigences posées par les organisations ecclésiastiques cantonales. Pour elles, l'amélioration de l'image de l'Eglise dans les médias et au sein du public ne dépend pas au premier chef de l'argent à disposition. Il s'agit plutôt d'un problème de qualité. Sur quoi porte la communication? De quelle manière informe-t-on et communique-t-on? Toutes les synergies possibles sont-elles exploitées? A-t-on tendance, par exemple au sujet de la cohabitation entre hiérarchie ecclésiastique et structures de droit public, à insister plus fortement sur ses lacunes et les conflits qui en résultent plutôt que sur les points communs et les avantages offerts? Seule une évaluation d'ici trois ans des changements constatés permettra de répondre à ces questions. A cette échéance également, l'engagement financier de la Conférence centrale sera réexaminé.

Notoriété accrue de la Conférence centrale et de ses compétences spécifiques

Un troisième aspect de l'intensification des activités dans le domaine de la communication et des relations publiques concerne la Conférence centrale elle-même. Elle s'est dotée en 2009 d'une nouvelle identité visuelle uniformisée pour son papier à en-tête, les documents imprimés et sa page Internet. En outre, des travaux en vue d'un réaménagement du site Internet de la Conférence centrale et de la publication d'un dépliant d'information à son sujet ont été menés à bien. L'un et l'autre projets ont pour but de présenter la Conférence centrale et ses compétences spécifiques de manière complète, mais sous une forme aisément compréhensible. Enfin, le secrétaire général a fait usage des possibilités offertes de donner des exposés sur la Conférence centrale et ses activités ainsi que sur des questions actuelles touchant le droit public ecclésiastique. Ce furent là autant d'occasions précieuses de sensibiliser les membres des autorités de droit public ecclésiastique et les collaborateurs pastoraux aux défis auxquels l'Eglise est confrontée dans son action à l'échelon national. Par ailleurs, ces rencontres directes permettent de faire comprendre plus facilement pourquoi un renforcement du financement au niveau suisse profite aussi à l'Eglise à l'échelon local et pour quelles raisons une solidarité englobant l'ensemble le pays est indispensable.

2 Le cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques

Pour la première fois en 2009, l'Action de Carême et la Conférence centrale ont mis à disposition une somme supérieure à CHF 9 mio pour le financement des activités supra cantonales et supra diocésaines de l'Eglise, dont CHF 6,36 mio fournis par la Conférence centrale. A ce montant s'ajoute CHF 1,75 mio rassemblé également par cette dernière pour les tâches accomplies à l'échelon suisse dans le domaine de la pastorale des migrants.

Contrats de prestation garants d'une efficacité accrue des moyens engagés

Quatorze contrats de prestation ont été soit conclus pour la première fois soit reconduits avec des bénéficiaires de subsides réguliers. Il en résulte que, dès 2010, CHF 4,5 mio seront alloués à des institutions avec lesquelles l'Action de Carême et la Conférence centrale ont passé un tel accord après que la direction de l'Eglise y ait donné son aval. L'instrument de pilotage que constituent les contrats de prestation offre la possibilité de lier le versement de subsides à la poursuite d'objectifs à moyen terme et, ainsi, de fixer des priorités pastorales. En outre, ce système de subventionnement permet de planifier des activités sur plusieurs années de manière plus sûre. Les conventions passées nouvellement avec la Ligue suisse de femmes catholiques, Pro Filia et la Communauté romande de l'apostolat des laïcs témoignent de l'importance que revêtent pour l'avenir de l'Eglise les réseaux, associations et mouvements mettant en œuvre le message chrétien dans la réalité visible de tous les jours.

Simplification des structures et des processus dans le domaine du cofinancement

Parallèlement à la préparation des décisions en matière d'octroi de subsides, la présidence de la Conférence centrale et les organismes en charge du cofinancement ont entrepris une réflexion sur les simplifications à apporter aux structures et processus complexes existant actuellement en matière de cofinancement. Dans ce contexte, la Conférence centrale a soumis à ses partenaires que sont l'Action de Carême et la Conférence des évêques suisses une proposition consistant à réduire le nombre des organis-

mes impliqués et l'importance de leurs effectifs, ainsi qu'à régler plus clairement le partage des compétences. De leur côté, les organes de la direction de l'Eglise (CES, COR et DOK) verront leur rôle renforcé. Cette initiative a été prise par la Conférence centrale en raison des responsabilités majeures qu'elle assume dans le domaine du cofinancement. C'est elle, en effet, qui fournit plus des deux tiers des fonds affectés au cofinancement, et son secrétariat général se charge de toute l'administration des projets. Par ailleurs, les organismes du cofinancement ont besoin, pour être à même de fonctionner à satisfaction, de pouvoir s'appuyer sur des perspectives pastorales solidement établies qui leur serviront de repères pour la répartition des fonds entre les différents secteurs d'activité et la fixation de priorités.

3 Questions de droit public ecclésiastique

Le poids de la religion au sein de la société et les rapports entre l'Etat et les communautés religieuses sont devenus aujourd'hui des débats de société importants, notamment à la suite de la votation sur l'interdiction de construire des minarets, mais aussi d'autres initiatives politiques. Au sein de l'Eglise catholique également, les questions de droit public ecclésiastique donnent lieu depuis longtemps à controverse. Ce retour sur le devant de la scène de préoccupations touchant le droit régissant la religion à l'échelon de la Confédération constitue un grand défi pour la Conférence centrale.

Travail accompli dans le prolongement du colloque de Lugano

Le travail de réflexion à mener dans le prolongement du colloque de Lugano «L'Eglise catholique et l'Etat en Suisse» – une rencontre organisée en 2008 au Tessin à l'initiative de la CES en collaboration avec des représentants du Vatican – a été confié par les évêques à une commission spécialisée dirigée par le professeur et docteur en théologie Libero Gerosa. La Conférence centrale n'y est pas représentée, mais elle collabore activement au travail de publication en allemand et en français des actes du colloque ainsi que sur le plan financier. Elle espère que ces efforts intenses contribueront à un authentique développement du droit public ecclésiastique. A son sens, cela ne sera possible qu'à une double condition: qu'il soit dûment tenu compte de l'évolution du rôle joué par les Eglises et les autres communautés religieuses au sein de l'Etat et de la société, et que l'on développe des modèles d'avenir de collaboration entre la hiérarchie ecclésiastique et les autorités de droit public ecclésiastique. Destinés à revêtir une force obligatoire, ces modèles devront reposer sur une reconnaissance mutuelle et un esprit de partenariat. Les mêmes sujets ont occupé la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale.

Rapport final et recommandations à propos de la sortie d'Eglise dite «partielle»

En 2009 également, la Conférence centrale ainsi que les diocèses concernés et les organisations ecclésiastiques cantonales se sont penchés sur la problématique de la sortie d'Eglise dite «partielle», à laquelle l'Eglise est confrontée depuis un arrêt du Tribunal fédéral remontant à 2007. Certes, le nombre des personnes qui déclarent sortir de la corporation ecclésiastique tout en affirmant expressément leur appartenance à l'Eglise catholique romaine est faible. Cependant, à terme, l'Eglise se trouvera inéluctablement confrontée à la nécessité d'accepter le principe d'un lien entre la qualité de fidèle et celle de membre d'une corporation de droit public ecclésiastique si elle entend maintenir sa présence dans la société. De ce lien dépend en effet directement le financement de volets essentiels de la vie de l'Eglise, aujourd'hui couvert par les impôts ecclésiastiques.

Le rapport final et les recommandations présentés par la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale marquent la fin d'une première étape du débat ouvert à l'échelon national à propos de la décision du Tribunal fédéral, au demeurant critiquée par les experts. Ce rapport souligne une fois de plus la nécessité impérieuse de s'en tenir au principe du lien entre l'appartenance à l'Eglise et la qualité de membre de la corporation de droit ecclésiastique et, face à des situations exceptionnelles, de rechercher des solutions fondées sur un accord mutuel et des engagements fermes. Dans ce domaine, un besoin d'information et de formation des collaborateurs pastoraux et des membres des autorités de droit public ecclésiastique subsiste incontestablement.

4 Défis actuels

A différentes occasions, des évaluations de situation ont dû être entreprises au cours de l'année écoulée, et la question s'est posée de savoir quels sont les défis les plus importants pour la Conférence centrale.

1. Révision de la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale par les organisations ecclésiastiques cantonales

L'évolution économique générale, mais aussi les changements que traversent plus particulièrement les grandes Eglises laissent supposer que leur situation financière se péjorera en maints endroits et que l'écart entre les organisations ecclésiastiques bien dotées et celles qui le sont moins pourrait se creuser plus encore. A cela s'ajoute que la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale a été établie en fonction de critères qui ont évolué dans l'intervalle. Tous ces facteurs militent en faveur d'une révision fondamentale de ladite clé. Cependant, dans la mesure où cette dernière constitue un des instruments principaux de garantie de la solidarité confédérale au sein de l'Eglise, son adaptation est une entreprise à la fois délicate et importante.

2. Définir les priorités et concentrer les forces

Compte tenu des ressources humaines, financières mais aussi spirituelles existantes, l'Eglise doit faire le deuil de son ambition d'être «toute à tous». L'Eglise de demain aura un profil net, fixera des priorités clairement reconnaissables et concentrera les forces disponibles.

3. Renforcement de la collaboration entre hiérarchie ecclésiale et organes de droit public ecclésiastique

Au vu des grands défis auxquels l'Eglise catholique est confrontée aujourd'hui à tous les niveaux, le renforcement de la collaboration à caractère obligatoire entre hiérarchie ecclésiale et organes de droit public ecclésiastique constitue une priorité absolue. A cet égard, il y a lieu de faire comprendre à la direction de l'Eglise que l'ouverture à la coopération, la volonté de compromis et l'esprit de partenariat ne sauraient être des attitudes à sens unique. Dans cette perspective, la Conférence centrale mettra l'accent sur la formation des membres des corporations ecclésiastiques cantonales et de la hiérarchie ecclésiale, et veillera à ce que les connaissances nécessaires soient mises à leur disposition.

4. Travail de relations publiques ciblé

Au travers d'un travail de relations publiques ciblé, la Conférence centrale entend attirer l'attention sur l'importance que revêt la solidarité financière à l'échelon national, mais aussi sur les informations et ser-

vices fournis par la Conférence centrale dans les domaines du droit public ecclésiastique, du financement de l'Eglise et du management ecclésial. Les formes principales que prendront les relations publiques seront le site Internet remanié et complété dès 2010, la newsletter «rkzinfo» publiée trois fois l'an, un dépliant comportant des informations essentielles à propos de la Conférence centrale ainsi que des exposés et des offres de formation complémentaire à l'intention des membres des organes de droit public ecclésiastique à l'échelon cantonal et communal.

5. Le management ecclésial en période de mutations

L'Eglise traverse manifestement une période de mutations profondes. Son activité comprend des volets multiples, et le partage des tâches s'y caractérise par un cloisonnement très fort. A cela s'ajoute la diversité des attentes des nombreux groupes cibles. Aussi, le management conçu comme l'avènement d'une capacité collective de prendre des décisions et d'agir dans le but de promouvoir une activité cohérente et répondant aux besoins revêt dans l'Eglise une importance de plus en plus grande. La Conférence centrale poursuivra ses activités dans ce domaine en 2010 en proposant un cours de management ecclésial afin de contribuer à améliorer le niveau de compétence à cet égard des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein de la hiérarchie ecclésiale et des structures de droit public ecclésiastique.

5 Renouvellement des organes

A fin 2009 s'est déroulée l'élection des organes pour la prochaine période de mandat 2010-2011. Ont été réélus à la présidence Georg Fellmann (LU), président en charge, ainsi que les membres en fonction jusque-là Giorgio Prestele (ZH), Susana Garcia (VD) et Hans Wüst (SG). Un nouveau membre a été désigné en la personne de Jean-Paul Brügger, président du conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique cantonale fribourgeoise, qui se chargera de la conduite des travaux de la Commission des finances de la Conférence centrale. Parallèlement, il a été pris congé officiellement de deux membres démissionnaires de la présidence, Guido Lardi (GR) et Charles Steiner (GE), qui y représentaient la Suisse italienne et la Suisse romande. Un hommage reconnaissant a été rendu aux efforts qu'ils ont déployés en particulier dans les domaines importants qui leur étaient confiés, l'un en tant que président de la Commission des finances et l'autre comme président de la Commission pour la communication.

Avec le décès de Moritz Amherd survenu le 17 juillet 2009, l'Eglise catholique en Suisse a perdu un homme qui a fait œuvre de pionnier. Au bénéfice d'une double formation de théologien et d'économiste, il était particulièrement bien préparé pour donner un visage aux évolutions suscitées par le Concile Vatican II (1962-1965). C'est à son initiative que l'on doit la fondation de la Conférence centrale en 1971. Dans son engagement, la mise en place de structures de droit public ecclésiastique solides, la collaboration avec la direction de l'Eglise, l'avènement d'une pastorale s'inscrivant dans l'esprit du temps, l'ancrage de la vie de l'Eglise dans la société ainsi que la participation active et la coresponsabilité de l'ensemble du peuple de Dieu ont occupé la première place. Des préoccupations qui animent la Conférence centrale aujourd'hui encore.

Zurich, le 7 janvier 2010

1130_20100107_Jahresbericht 2009_f.doc

Georg Fellmann, président
Daniel Kosch, secrétaire général

Annexe 1

Membres de la présidence de la Conférence centrale au 1^{er} janvier 2010

Georg Fellmann, président de la Conférence centrale,
président du conseil synodal de l'Eglise catholique romaine du canton de Lucerne

Susana Garcia, vice-présidente,
secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud

Giorgio Prestele, vice-président,
secrétaire général du conseil synodal de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Zurich

Hans Wüst, président de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale,
président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique du canton de Saint-Gall

Jean-Paul Brügger, président de la Commission des finances de la Conférence centrale,
président du conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique cantonale fribourgeoise

Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale

Une liste complète des organes de la Conférence centrale et organismes en charge du cofinancement AdC/RKZ est à disposition sur le site Internet de la Conférence centrale (www.rkz.ch).

Annexe 2

Quelques indicateurs à propos des finances de la Conférence centrale en 2009**Recettes**

Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales à la Conférence centrale	CHF 8'134'650
-------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Charges

Subsides aux organisations cofinancées de l'Eglise catholique en Suisse	CHF 6'360'000
-------------------------------------------------------------------------	---------------

Subsides pour des tâches particulières de la Fédération romande	CHF 432'540
-----------------------------------------------------------------	-------------

Redevances de droits d'auteur	CHF 486'090
-------------------------------	-------------

Coûts de personnel du secrétariat général de la Conférence centrale	CHF 135'455
---------------------------------------------------------------------	-------------

Coûts de personnel de l'Administration des projets pour le secteur suisse AdC/RKZ	CHF 270'917
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------

Les comptes annuels de la Conférence centrale seront publiés au complet sur le site Internet de la Conférence centrale (www.rkz.ch) lorsqu'ils auront été approuvés par son assemblée plénière.

Annexe 3

Subsides du cofinancement alloués en 2009 pour 2010

Institution	Subside total (en CHF)	Part de la RKZ (en CHF)	Part de l'AdC (en CHF)
Direction de l'Eglise et offices spécialisés actifs à l'échelon national	2'853'000.-	2'298'000.-	555'000.-
CES – secrétariat et commissions, Officialité inter- diocésaine, Justice et Paix, migratio, Nouveaux mouvements religieux	2'100'000.-	1'920'000.-	180'000.-
Institut suisse de sociologie pastorale	510'000.-	255'000.-	255'000.-
Fédération pour l'éducation catholique des adultes	50'000.-	25'000.-	25'000.-
Ecoles catholiques de Suisse	50'000.-	25'000.-	25'000.-
oeku, Eglise et environnement	30'000.-	15'000.-	15'000.-
Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS/COTIS	30'000.-		30'000.-
Conseil suisse des religions	33'000.-	33'000.-	
Internet- und SMS-Seelsorge	50'000.-	25'000.-	25'000.-
Formation de base et formation continue	1'390'000.-	947'500.-	442'500.-
Institut romand de formation aux ministères (IFM)	300'000.-	150'000.-	150'000.-
Centre catholique romand de formation permanente	170'000.-	170'000.-	
Religionspädagogisches Institut (RPI)	165'000.-	82'500.-	82'500.-
Institut für kirchliche Weiterbildung	235'000.-	235'000.-	
Seelsorge-Ausbildung Dritter Bildungsweg	260'000.-	130'000.-	130'000.-
theologiekurse.ch	160'000.-	80'000.-	80'000.-
Hochschule Luzern – Musik	100'000.-	100'000.-	
Activité de l'Eglise dans les médias	2'432'000.-	1'659'500.-	772'500.-
Agence de presse internationale APIC/KIPA	750'000.-	562'500.-	187'500.-
Centre catholique de Radio et Télévision	600'000.-	400'000.-	200'000.-
Association Catholink	22'000.-	22'000.-	

Institution	Subside total (en CHF)	Part de la RKZ (en CHF)	Part de l'AdC (en CHF)
Centro cattolico Radio e Televisione	230'000.-	115'000.-	115'000.-
Katholischer Mediendienst	700'000.-	430'000.-	270'000.-
Provision	130'000.-	130'000.-	
Organisations internationales	132'000.-		132'000.-
Union catholique internationale de la presse	26'000.-		26'000.-
Centre catholique international de Genève	26'000.-		26'000.-
Pax Romana – MIIC/CMIC	26'000.-		26'000.-
Association catholique internationale de la jeunesse féminine	28'000.-		28'000.-
Provision			26'000.-
Offices actifs à l'échelon des régions linguistiques	1'356'000.-	884'000.-	472'000.-
Centre romand de pastorale liturgique	150'000.-	150'000.-	
Commission romande de catéchèse	30'000.-	30'000.-	
Centre romand des vocations	120'000.-	90'000.-	30'000.-
Association Biblique Catholique	50'000.-		50'000.-
Centro Liturgia/Arte Sacra/Musica Sacra	50'000.-	50'000.-	
Ufficio diocesano Istruzione e Catechesi	35'000.-	17'500.-	17'500.-
Associazione Biblica della Svizzera italiana	7'000.-		7'000.-
Liturgisches Institut der deutschspra. Schweiz	180'000.-	180'000.-	
Interdiözesane Katechetische Kommission	82'000.-	82'000.-	
Katechetisches Zentrum Graubünden	15'000.-	7'500.-	7'500.-
Fachstelle Information Kirchliche Berufe	55'000.-	55'000.-	
Bibelpastorale Arbeitsstelle SKB	180'000.-		180'000.-
Ökumenische Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge	17'000.-	17'000.-	
Deutschschweizerische Fachstelle kirchlicher Jugendarbeit	220'000.-	110'000.-	110'000.-
Institut social de l'Action catholique ouvrière (ACO)	140'000.-	70'000.-	70'000.-
Clinical Pastoral Training (CPT)	25'000.-	25'000.-	

Institution	Subside total (en CHF)	Part de la RKZ (en CHF)	Part de l'AdC (en CHF)
Groupements de jeunesse	485'000.-	245'000.-	240'000.-
Coordination romande de la pastorale de la jeunesse	60'000.-	30'000.-	30'000.-
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile diocesana	15'000.-		15'000.-
Jungwacht Blauring Schweiz	270'000.-	135'000.-	135'000.-
Verband katholischer Pfadfinder und Pfadfinderinnen	70'000.-	35'000.-	35'000.-
Deutschschweizerische Arbeitsgruppe Ministrantenpastoral	50'000.-	25'000.-	25'000.-
tut-Verein	20'000.-	20'000.-	
Groupements d'adultes	320'000.-	200'000.-	120'000.-
Communauté romande de l'apostolat des laïcs	50'000.-	50'000.-	
Ligue suisse de femmes catholiques	230'000.-	130'000.-	100'000.-
Association catholique suisse Pro Filia	40'000.-	20'000.-	20'000.-

